

Conseil Municipal du 25 janvier 2018

Le jeudi 25 janvier 2018 à 19H30, les membres du Conseil municipal de Mesnils-sur-Iton dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Damville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal LEVÉE, Maire.

Etaient présents (P) et absents (A), absents excusés (AE) ou ayant donné pouvoir (AP)

LEVÉE Jean-Pascal	P	FOURMOND LECOQ Véronique	P	CAPPELLE Philippe	A	BOUILLON Stéphane	AP
BONNARD Colette	P	DETHEVE Josiane	P	PILLEMY Patrick	P	GARNIER Gaël	p
DUFLOS Ingrid	AP	DUHAMEL Odile	P	BREUIL Christelle	A	BREAL Maurice	P
GIFFARD Jean-Luc	P	NEVEU Dominique	P	DELAVAL Anne	P	LECAMUS André	P
PRIMOIS Bruno	P	BARRANDON Christophe	A	PINEL Hugo	A	MOREL Agnès	P
RIDARD Marie-Claude	P	ELY Laurent	A	BRIEND Pauline	AP	VERRIER Michèle	P
DESILE Guy	AP	GERMAIN Carole	P	MAUPETIT Rémy	P	CALVET Alain	P
LACROIX Eric	AP	FOUCHER Valérie	AP	DIROU Julie	A	ESPRIT Jacques	P
BRIEND Thierry	P	DEVITERNE Fabien	A	MONGREVILLE Hervé	A	MARTIN Nicolas	AP
BREYTON Evelyne	P	HUET Sylvie	A	MARE Armel	A	GODEST Jean-Pierre	AP
BOREL Stéphanie	A	BOUVELOUP Sarah	P	RUEL Hervé	A	LENORMAND Marie-Thérèse	P
DUCLOS Brigitte	P	ACOUNÈS Léon	P	GOUIN Stéphane	P	JARDIN Virginie	P
BRILLANCEAU Alain	P	DESNOS Catherine	P	BREVART Marie-Paule	A	DUHAMEL Jessica	P
LEBON Xavier	P	COURTEL Corinne	P	LAMBERT Angélique	A	BOLUFER-PUSEY Sylvie	P
DOISTAU Pascal	AP	GATIEN Marc	P	TROULLE Marie-Christine	A	GABET Gérard	P
DERYCKE Gérard	P	MALFILATRE Céline	A	BARBAY Vincent	AP	DUFLOT Nicolas	P
FOVART Renée	P	TOUSSAINT Bernard	P	KUHN Annie	P	BENETEAU Pascal	P
ROUARD Marc	P	LEFEBVRE Gérard	AP	PERROT Eliane	P	CHASSY Gérard	A
HEBERT Chantal	P	HYVARD David	A	LEBOULAIR Samuel	P		
LE MOUELLIC René	P	VEYRES Michel	A	CHAUVIÈRE Michèle	A		
LORIDAN Véronique	P	NICOLAS Françoise	A				

Absents ayant donné pouvoir : DUFLOS Ingrid à DUFLOT Nicolas ; LACROIX Eric à DUHAMEL Jessica ; DOISTAU Pascal à LEVÉE Jean-Pascal ; FOUCHER Valérie à DERYCKE Gérard ; LEFEBVRE Gérard à DELAVAL Anne ; BRIEND Pauline à BRIEND Thierry ; BARBAY Vincent à ESPRIT Jacques ; BOUILLON Stéphane à BONNARD Colette ; MARTIN Nicolas à LEBOULAIR Samuel ; GODEST Jean-Pierre à DESILE Guy.

Elus : 80 Présents : 49 Absents : 21 Absents ayant donné pouvoir : 10

Secrétaire de séance : Carole GERMAIN

1- Approbation du procès verbal du 21 décembre 2017/n°2018-001

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (1 abstention).

2- Pour info : décisions du Maire prises par délégation/n°2018-002**Numéro : DEC 2017-12-01**

OBJET : mandat CDG

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Et

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG27 à compter du 01/01/2019.

Numéro : DEC 2017-12-02

OBJET : marché MAPA TELEPHONIE

Vu la nécessité de mettre aux normes la centrale téléphonique et d'aménager un redéploiement téléphonique liant les

Conseil Municipal du 25 janvier 2018

communes historiques de Mesnils sur Iton,

Vu le résultat de la consultation engagée auprès des entreprises,

DÉCIDE de conclure avec l'entreprise HEXATEL, ayant son siège social à EVREUX, Z.I. de Nétreville pour un prix de 41 520 € HT soit 49 824,00 TTC.

3- Débat d'orientations budgétaires 2018 /n°2018-003

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1 ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le rapport d'orientation budgétaire ci-annexé,

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2018.

4- Nouveau point à l'ordre du jour

A la demande de M. ESPRIT, Maire délégué de la commune de Gouville, M. le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le nouveau montant du projet de construction de cinq logements sociaux.

Cette demande est accordée à l'unanimité.

5- Convention de mise à disposition classe avec l'INSE27 dans le cadre des rythmes scolaires (régularisation 2016/2017)/ n°2018-004

Dans le cadre de l'aménagement du rythme scolaire mis en place depuis 2014, les activités périscolaires se déroulaient dans les locaux scolaires de la commune déléguée de Damville. Une convention de mise à disposition des locaux avec la Communauté de Communes du Pays de Damville avait été délibérée pour l'année 2015-2016, permettant une contribution financière aux charges de fonctionnement (Eau, Electricité, entretiens et personnel d'entretien) au prorata du temps d'utilisation des locaux, dont le montant est révisé chaque année sur la base du compte administratif n-1.

Vu avec l'INSE27, il convient de délibérer à nouveau sur cette disposition pour l'année 2016/2017 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer cette convention.
- à percevoir les recettes correspondantes.

6- Dépenses anticipées d'investissement : autorisation de mandater avant le vote du BP 2018 /n°2018-005

Si l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que l'ordonnateur est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses à la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, qu'il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, c'est sur autorisation de l'assemblée délibérante que l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent.

Commune de MESNILS SUR ITON

compte		Crédits votés au BP 2017	Restes à réaliser 2017 inscrits au BP 2017	Montant des décisions modificatives votées en 2017	Montant à prendre en compte et permettant de définir les crédits à ouvrir	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
Chapitre 20						
DI 2031	Frais d'étude	22 490	2 490		20 000	5 000
DI 202	Frais de réalisation documents urbanisme	34 499			34 499	8 625
Chapitre 204						
2041582	Autres groupements	229 797	38 832		190 965	47 741
Chapitre 21						
DI 2111	Terrains nus	4 000			4 000	1 000
DI 2113	Terrains aménagés autre que voirie	278 310			278 310	69 578
DI 2115	Terrains bâtis	350 000			350 000	87 500
DI 2116	Cimetières	48 788	40 843		7 945	1 986
DI 2118	Autres terrains	-			-	-
DI 2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	-			-	-
DI 2128	Autres agencet et améngt terrains	8 800	2 337		6 463	1 616
DI 21311	Hotel de ville	25 000			25 000	6 250
DI 21312	Batiments scolaires	75 000			75 000	18 750
DI 21316	Construct-batiments publics-equipit cimetière	-			-	-
DI 21318	Autres batiments publics	10 000	3 861		6 139	1 535
DI 2132	immeuble de rapport	30 000			30 000	7 500
DI 2135	Instal gales agencet amégts const	101 000	2 805		98 195	24 549
DI 2152	Installations de voirie	169 040	69 105		99 935	24 984
DI 2158	Autres installations	18 000	7 197		10 803	2 701
DI 21568	Autre mat outil incendie déf civ	14 718	918		13 800	3 450
DI 21578	Autre mat et outillage de voirie	29 300			29 300	7 325
DI 2181	aménagements divers	-			-	-
DI 2182	Mat de transport	15 000			15 000	3 750
DI 2183	Mat bureau mat informatique	4 000			4 000	1 000
DI 2184	Mobilier	29 480			29 480	7 370
DI 2188	Autres immobilisations corporelles	31 822	17 776		14 046	3 512
	TOTAL	1 529 044	186 164	-	1 342 880	335 720

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article selon les montants inscrits dans la limite de 335 720 €.

Suite à l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal autorise, à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater à compter du 1^{er} février 2018, les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 non compris les crédits ouverts pour le remboursement de la dette.

Conseil Municipal du 25 janvier 2018**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

réf compta	lieu de réalisation	opérations investissements	montant ttc budgetisé
2051	Mesnils	7 pack office pro (portable gîtes, Mairies, Bibliothèques)	2 100
2111	damville	Etude résorption SILO	1 200
2128	condé	desserte eau potable camping (SEPASE)	1 848
2135	condé	volets + fenêtre logement locatif	1 600
2152	gouville	claustrats	1 500
2152	gouville	claustrats	1 200
2152	Damville	Solde Aménagement rue des Chérottes (avenant 3)	1 327
2152	Mesnils	totem	6 000
2158	manthelon	mise en conformité du coffret électrique clocher église	2 731
2158	Mesnils	caisse plombier	700
2158	Mesnils	canadien (pour terrains jachères)	1 100
2181	damville	barrière pagodes (jardinières la Halle)	3 600
2181	damville	jardinière maison cantonale	500
2183	gouville	2 ordinateur+ imprimante (écoles Gouv et Condé)	2 000
2183	Mesnils	ORDINATEURS (occasion) Manthelon, bibliothèque	650
2184	gouville	desserte	600
2184	condé	tables pour associations	1 000
2188	Damville	stores mairie Damville	600
2188	Mesnils	15 poubelles (gîtes+damville)	3 000
21318	gouville	démolition kiosque	10 000
21318	gouville	tables et bancs SDF	4 000

Conseil Municipal du 25 janvier 2018

21533	Mesnils	standard téléphonique - extension et remise aux normes	50 000
2041582	Mesnils	PROGRAMMATION 2018 TRAVAUX SIEGE	53 542
2041582	Mesnils	extension SIEGE construction Ecole	22 500
		total	171 198

7- Travaux programmés SIEGE n°2018-006

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité et d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation des opérations sont subordonnées à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme de contributions financières telles que détaillées dans chaque convention correspondante.

Les participations s'élèvent à :

	Objet	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Horloges Hameaux – LE SACQ DT282448	Eclairage public isolé	1 333,33	
La Mulotière – GOUVILLE DT 282449	Eclairage public isolé	2 000,00	
Chemin de Varennes- GOUVILLE DT 282452	Eclairage public isolé	1 333,33	
Rue de la Mare Vigne- CONDE SUR ITON DT 282453	Eclairage public isolé	1 333,33	
Les petites Minières – DAMVILLE DT 282443	Renforcement + Télécom	13 125,00	26 666,67
Rue des Remparts-DAMVILLE DT 282446	Effacement + Télécom	17 000,00	7 333,33
Rue des Colverts-DAMVILLE DT 282447	Effacement + Télécom	12 750,00	7 333,33
Les Hayes - CONDE SUR ITON DT 282451	Eclairage public isolé	666,67	
Impasse de Pillebourse - CONDE SUR ITON DT 282454	Eclairage public isolé	1 000,00	
Lotissement les Hautes Mai- CONDE SUR ITON DT 282455	Eclairage public isolé	3 000,00	
4 rue de la Poste - CONDE SUR ITON DT 282470	Extension de réseau	22 500,00	
		76 041,66 €	41 333,33 €

Conseil Municipal du 25 janvier 2018

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité :

- Monsieur le Maire à signer chaque convention de participation financière correspondante,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2018, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

8- Bail de location d'un logement hors caserne –n°2018-007

Au terme du dernier bail renouvelé tacitement du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2018, le renouvellement de ce bail de location d'un pavillon situé à Mesnils sur Iton, 5, rue de la Cocharderie est conclu entre la commune de Mesnils sur Iton et l'Etat (Gendarmerie) pour 6 ans à compter du 1^{er} mars 2018 par convention.

Le loyer annuel est fixé à sept mille quatre cent six euros et 66 centimes (7 406,66 €), réglé mensuellement et faisant l'objet d'une révision annuelle en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) sur la base du 3^{ème} trimestre 2017 (126,46) paru le 13 octobre 2017.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- approuve le bail de location du pavillon situé, 5 rue de la Cocharderie, Damville, 27240 Mesnils sur Iton
- Fixe le montant du loyer annuel à 7 406,66 €.

9- Convention de participation des communes à la Bibliothèque- n°2018-008

Le transfert de la Bibliothèque par l'Interco Normandie Sud Eure a été opéré au 1^{er} janvier 2018. La Bibliothèque anciennement de gestion intercommunale, est reprise par la commune de Mesnils sur Iton, étant propriétaire de l'équipement.

Afin de maintenir le niveau de service public culturel et de permettre aux habitants des collectivités voisines de bénéficier de tarifs préférentiels, il convient par convention de définir les modalités de participations financières des communes concernées.

Conformément à l'article L.1311-15, les communes utilisatrices sont tenues de verser une contribution financière, correspondant à une quote-part des frais de fonctionnement de l'équipement.

Pour la première année, cette quote-part correspond à 4,70 € par habitant (INSEE 2017) liée à l'estimation des frais de fonctionnement (personnel + charges) soit 40 000 €/an.

Ce montant sera revu annuellement compte tenu du compte administratif n-1 et de l'évolution du nombre d'habitants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions correspondantes avec les communes adhérentes.

10- Convention d'inspection santé et sécurité au travail du Centre de Gestion de l'Eure-n°2018-009

Mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu le Code du Travail

Conseil Municipal du 25 janvier 2018

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion a mis en place d'une nouvelle convention d'inspection qui permet la mise à disposition des collectivités d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.). Son objectif est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale et de proposer à l'autorité territoriale :

- D'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- En cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaire.

Cette disposition émane du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012 (article 5). Ce texte prévoit en effet l'obligation pour toutes les collectivités de planifier une inspection des lieux de travail et la possibilité de confier cette mission au Centre de Gestion. Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion pour cette prestation d'inspection et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante liée à la convention d'adhésion au service Prévention des Risques Professionnels.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- ↳ de demander le bénéfice de la prestation d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité proposée par le Centre de Gestion,
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion annexée à la présente délibération,
- ↳ de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

11- Demande de subventions : construction de logements sociaux à la commune déléguée de Gouville – n° 2018-010

Par délibération n° 2016-154 du 09 novembre 2016, le conseil municipal avait délibéré sur le tableau de financement du projet de réhabilitation et requalification de logements vacants par la construction de cinq logements sociaux à la commune déléguée de Gouville pour un montant de 553 965.88 € TTC.

Après études il s'avère que des demandes de travaux supplémentaires augmentent l'enveloppe :

- toiture amiante à refaire
- accès sécurisé des logements
- installation de poêles à granulés individuels
- isolation copeaux de bois.

Le montant de l'opération s'élève à 754 092 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le nouveau projet de réhabilitation et construction de cinq logements sociaux
- **Décide** de solliciter des aides à l'Etat au titre de la DETR, le Conseil départemental ;

Conseil Municipal du 25 janvier 2018

- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018 ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce dossier.
- **Annule** la délibération n° 2016-154 du 09 novembre 2016.